

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-112
Occupation du domaine public
Rue Anatole Hugot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande d'occupation du domaine public de l'entreprise Pinto
Constructions en raison de travaux de réfection de façade.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Pinto Constructions est autorisée à installer un échafaudage au niveau des 29 et 31 rue Anatole Hugot, du mardi 10 juin au vendredi 15 août 2025.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par l'entreprise Pinto Constructions qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes. L'accès aux riverains et aux services de secours devra être maintenu en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise Pinto Constructions, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.